

Le droit de recours des associations:
constructif et efficace



La nouvelle station d'épuration de Silvaplana (GR) La nouvelle station d'épuration des eaux usées de Silvaplana est presque invisible de l'extérieur et ne dévalorise donc pas le paysage d'importance nationale de la Haute-Engadine. Et ce grâce à l'intervention des défenseurs du paysage – sans procédure bureaucratique!

Exemple n° 3: une station d'épuration souterraine

Le projet initial

A la fin de février 1995, la commune de Silvaplana a déposé une demande de permis de construire (y compris une requête de défricher 1700m² de forêt) pour une nouvelle station d'épuration des eaux usées (STEP). L'ancienne existe depuis 22 ans déjà. Non seulement elle ne satisfait plus aux exigences d'une STEP moderne, mais sa capacité est devenue insuffisante (6000 équivalents-habitants). La nouvelle station est conçue pour 8000 habitants; il est prévu de la construire à l'intérieur de la colline Crest'Alta, des éléments de l'ancienne station continuant à être utilisés. Le projet consiste en une construction partiellement souterraine située au milieu de la plaine de Surlej, une région d'importance nationale qui, en tant que « zone alpine de repos », est très importante pour le tourisme également. Coût de la station en projet: environ 14 millions de francs.

Protestations des habitants et procédure

Les habitants critiquent publiquement le projet et les médias se font l'écho de ces protestations. On commence alors à discuter d'une installation entièrement souterraine. En mars 1995, munies de cette proposition, la Ligue grisonne pour la protection de la nature (aujourd'hui Pro Natura Grisons) et la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage FP font opposition au projet. Les deux organisations font observer en effet que le nouveau bâtiment prévu sur la colline de Crest'Alta se trouve en plein cœur d'un paysage d'importance nationale et de la zone alpine de repos de la région de Surlej. De plus, les travaux sont susceptibles d'infliger des dommages au paysage, lequel ne pourrait se rétablir qu'au bout de dix ou vingt ans. Comme il est prévu de poursuivre l'utilisation du bassin d'épuration, de la station de pompage et d'autres éléments de l'ancienne STEP, qui reste une gêne au milieu de la plaine de Surlej, l'amélioration obtenue par rapport à installation antérieure serait insignifiante. Les opposants laissent entendre qu'il est possible de discuter d'une solution entièrement souterraine si l'ancienne STEP est complètement supprimée. En outre, ils jugent nécessaire d'examiner sérieusement la possibilité de collaborer avec d'autres STEP (par exemple Celerina) et, ainsi, de renoncer à une nouvelle installation.

Le projet définitif

En novembre 1995, l'assemblée communale a autorisé un crédit de 15,6 millions de francs pour la construction d'une nouvelle station d'épuration entièrement souterraine. La surface à défricher reste minimale. Hormis la porte d'accès, l'installation est complètement invisible. Elle mesure quatre-vingt mètres de longueur, vingt mètres de largeur et douze mètres de hauteur. L'ancienne installation située au milieu de la plaine de Surlej doit être démolie prochainement. Cette déconstruction coûte 3,3 millions de francs; la station de pompage et les systèmes de conduites légèrement plus longs ont entraîné d'autres surplus de coûts.

En octobre 1999, la nouvelle installation a été inaugurée par les autorités. Les médias rapportent qu'elles sont fières de présenter la première STEP entièrement souterraine de Suisse. L'installation dispose de tous les niveaux d'épuration d'une STEP moderne, épurant les eaux usées à 93 pour cent. Ainsi, la charge du lac de Champfer, utilisé comme exutoire de la STEP, reste minimale et tolérable sur le plan écologique. En outre, le gaz produit est transformé en énergie par une centrale de chaleur-force.

Conclusion

La STEP de Silvaplana est un exemple révélateur de l'effet préventif du droit de recours des organisations. Grâce à la collaboration de la commune, des autorités cantonales et des associations écologistes, le recours n'a pas été nécessaire. Bien au contraire, le projet a été adéquatement modifié en l'espace de cinq mois, recevant finalement l'adhésion de tous.

Parallèlement, le facteur «dérangeant» de la plaine de Surlej – l'ancienne STEP – a été supprimé. Ainsi, on a obtenu un double avantage pour le paysage concerné et la protection des eaux.

Le surcoût a pu être ramené à un niveau acceptable pour la commune grâce aux contributions du canton et à la somme de 500'000 francs allouée par le «Fonds suisse pour le paysage».

Contact et documentation supplémentaire:

*Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (FP),
Hirschengraben 11, 3011 Berne, tél. 031 312 20 01, fax 312 57 81, info@sl-fp.ch*

Article de la «Bündner Zeitung» du 7 octobre 1999: «Maintenant, on épure sous terre»